

Adresse de la société des sans-culottes de Courtomer qui annonce que les communes du canton ont déposé les dépouilles de leurs églises, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société des sans-culottes de Courtomer qui annonce que les communes du canton ont déposé les dépouilles de leurs églises, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 310;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30722\\_t1\\_0310\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30722_t1_0310_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

don d'une maison d'émigré pour tenir leurs séances.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (1).

## 28

Le citoyen Allaprat, juge du tribunal de district de Châtillon-sur-Seine, félicite la Convention nationale du décret qui supprime les avoués. Depuis qu'ils n'existent plus, dit-il, l'on ne voit point de procès dans ces contrées. Ce magistrat (2) fait don à la patrie de son traitement de 1500 livres, à compter du dernier quartier jusqu'au terme où finira son exercice.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (3).

## 29

La société des Sans-culottes de Courtomer annonce que les treize communes qui composent ce canton ont déposé toutes les dépouilles de leurs églises ; que le tout va être conduit à Alençon.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Courtomer, 10 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (5).

« Citoyen,

La Société des sans-culottes du canton de Courtomer, district d'Alençon, département de l'Orne, me charge de t'annoncer que d'après une invitation faite aux 13 communes de ce canton, les municipalités, de concert avec les commissaires pris dans le sein de cette société ont apporté et déposé au lieu des séances tous les vases d'argent, et les différents métaux employés au service de leurs églises pour être transportés à l'administration du district et ensuite aux Monnoies nationales. Ce dépôt a été suivi d'un repas fraternel, où les amis de la République, en jurant de mourir pour sa défense, lui ont porté mille toasts, avec ces vases d'illusion, que hier on n'osoit regarder en face. Demain 86 marcs d'argent, plus de mille marcs de cuivre, 340 livres de plomb et étain, et 154 de métal seront conduits à Alençon dans une voiture surmontée d'une enseigne tricolore représentant la déesse de la raison qui foule aux pieds les instruments du fanatisme religieux.

Courage, Législateurs, le peuple françois approche de sa maturité. Malheur à ses ennemis ».

MORAND (présid.), PERDRIEL (secrét.).

(1) P.V., XXXIII, 195-96 ; *Ann. patr.*, p. 1943 ; *C. Eg.*, n° 371.

(2) *C. Eg.*, n° 571 ; *Mon.*, XIX, 685.

(3) P.V., XXXIII, 196. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXIII, 196. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; *M. U.*, XXXVII, 345 ; *C. Eg.*, n° 571.

(5) C 294, pl. 970, p. 24.

## 30

Les habitans de la commune de Chateauf-sur-Sarthe adhèrent à tous les décrets de la Convention, l'invitent à rester à son poste, et demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Mont Sarthe.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et de division (1).

## 31

La société populaire de Champagne (2) annonce que la jeunesse va aux frontières défendre la liberté ; que des dons en nature et en argent ont été faits ; que les emblèmes du fanatisme ont disparu. Elle demande le prompt établissement des écoles primaires et des fêtes nationales. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Champagne, 6 niv. II] (4).

« Citoyens représentants,

Le règne des tirans n'est plus. La superstition est aux abois. Le glaive de la justice se promène indistinctement sur toutes les têtes coupables. L'être suprême, le souverain législateur, a remis sa foudre entre vos mains, et bientôt la surface du globe sera purgée des brigands couronnés que l'infectent.

Les sans culottes de ce canton quoiqu'éloignés du centre de la lumière, n'en sont pas moins enflammés de ses rayons bienfaisants, entourés de montagnes, ils n'ont laissés passage ni à l'intrigue ni à l'ambition. L'amour sacrée de la patrie, de l'humanité, l'horreur pour l'exclavage et l'erreur sont les seuls sentiments qui les animent.

La jeunesse va aux frontières pour défendre la liberté et l'égalité, la République unie, indivisible et démocratique. Le peu qui restent attend le premier signal pour terrasser les ennemis du genre humain ou mourir au champ de l'honneur.

Des dons en nature et en argent ont été faits, un registre est perpétuellement ouvert pour en recevoir de nouveaux.

Nos curés sont renvoyés ; les emblèmes du fanatisme ont disparus. Des propagateurs de la morale universelle travaillent à effacer jusqu'au souvenir des cérémonies superstitieuses et font germer dans tous les cœurs des vertus sociales. Nos églises sont transformés en temple de la raison, nos vases dites sacrées sont au district, nous en faisons hommage à la patrie, ainsi que du traitement des fénéants qui n'étoient occupés qu'à obscurcir l'horison de la vérité.

Nous terminerons par solliciter le prompt établissement des écoles primaires et fêtes natio-

(1) P.V., XXXIII, 196. B<sup>in</sup>, 21 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) Ardèche.

(3) P.V., XXXIII, 196. B<sup>in</sup>, 21 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(4) C 295, pl. 992, p. 22.